

CONSEILS POUR FAIRE L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE ET RAMONER LA CHEMINÉE

ARTICLES

[mise à jour : 11/2017]



Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, il faut faire entretenir sa chaudière et ramoner sa cheminée régulièrement.

Bien entretenir sa chaudière

Un entretien régulier de la chaudière permet de diminuer la consommation de 5%, d'allonger sa durée de vie et d'assurer la sécurité de la maison.

Faire entretenir sa chaudière par un professionnel est une obligation légale. En Wallonie toutes les chaudières sont concernées, en Flandre et à Bruxelles seulement celles dont la puissance dépasse 20 kW, soit la plupart des chaudières domestiques.

À quelle fréquence entretenir sa chaudière ?

La fréquence dépend du type de chaudière :

- **tous les ans** pour les chaudières au **mazout, aux pellets et au bois** ;
- **tous les 2 ans** pour les chaudières au **gaz** en Flandre et à Bruxelles (tous les 3 ans en Wallonie).

Comment faire un bon entretien de sa chaudière ?

L'entretien doit être effectué par un professionnel qui remettra une attestation à l'issue de son intervention. La compagnie d'assurance peut demander cette attestation en cas d'incendie.

L'entretien de la chaudière comprend quatre étapes : le ramonage de la cheminée, le nettoyage de la chaudière, son contrôle et son réglage.

Le chauffagiste s'assure de la qualité de la combustion dans la chaudière. Il mesure la température des fumées, le taux en CO₂ et d'oxygène dans les fumées, l'absence de monoxyde de carbone...

Si on est dans [une zone concernée par le passage du gaz pauvre au gaz riche](#), on profite de l'entretien de la chaudière pour faire vérifier et régler ses appareils.

Ramoner la cheminée : une question de sécurité

Même si on n'a pas de chaudière, il faut ramoner la cheminée au moins une fois par an. Des dépôts de suie encrassent les conduits et détériorent le tirage. Ils peuvent provoquer de dangereux feux de cheminées, qui représentent un tiers des incendies domestiques. Toute personne qui se chauffe au bois, au charbon ou au mazout dans un poêle, un feu ouvert ou par le chauffage central peut en effet être confrontée à un feu de cheminée.^[1]

On peut théoriquement procéder au ramonage soi-même mais seul le certificat d'un professionnel sera considéré comme valide en cas de problème, comme l'indique la [Fédération des Ramoneurs de Belgique](#).

Plus d'info

- Pour faire des économies d'énergie et améliorer le confort, on peut aussi :
 - [installer un thermostat](#) ;
 - et [bien régler l'interaction entre le thermostat et les vannes des radiateurs](#).
- Si on a un poêle à bois, voici [quelques conseils pour faire un feu efficace, écologique et sain](#).
- Lire aussi [Comment se préparer pour économiser le chauffage cet hiver](#).

^[1] [Conseils de prévention aux feux de cheminée sur besafe.be](#).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/content/les-belges-passent-au-gaz-riche-quest-ce-que-ca-change>

[3] <http://www.ramoneurs.be/ramoner-sa-cheminee/>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quel-thermostat-choisir-pour-un-chauffage-optimal>

[5] <http://www.ecoconso.be/fr/content/chauffage-comment-regler-le-thermostat-et-les-radiateurs>

[6] <http://www.ecoconso.be/fr/content/comment-faire-un-feu-efficace-dans-son-poele-bois>

[7] <http://www.ecoconso.be/fr/content/8-conseils-pour-economiser-le-chauffage-cet-hiver>

[8] <https://www.besafe.be/fr/conseils/feux-de-chemin%C3%A9>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

